

AMÉLIORER SON CADRE DE VIE AVEC LE PRÊT AMÉLIORATION

Financer des travaux pour mieux vivre
dans sa résidence principale située en Guadeloupe

BÉNÉFICIAIRES ET CONDITIONS LIÉES AU LOGEMENT



- Toute personne, propriétaire occupant de sa résidence principale

→ Le logement doit se situer en Guadeloupe

OPÉRATIONS FINANÇABLES



- Travaux de mise aux normes d'habitabilité, d'économie d'énergie, d'amélioration de la vie quotidienne....

NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DE L'AIDE



- Prêt jusqu'à 100 000 €
- Taux d'intérêt nominal annuel : 1 % hors assurance obligatoire
- Durée de remboursement : dans la limite de 20 ans



Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Exemple de remboursement au 4 janvier 2022 pour un emprunteur âgé de 35 ans au moment de l'entrée dans l'assurance : pour un montant de 20.000,00 € sur 10 ans (120 mensualités) au taux nominal annuel débiteur fixe de 1.00 %, soit un TAEG fixe de 1,58 % assurances décès-PTIA-ITT comprises, remboursement de 120 mensualités de 180,21 €, soit un montant dû par l'emprunteur de 21.625,20 €. L'assurance décès-PTIA-ITT proposée par Action Logement Services est souscrite auprès des mutuelles MUTLOG immatriculée au répertoire SIREN sous le n°325 942 969 et MUTLOG Garanties immatriculée au répertoire SIREN sous le n°384 253 605, Mutuelles soumises aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité - 75 quai de la Seine, 75940 PARIS cedex 19. Dans cet exemple, en cas de souscription de l'assurance proposée, le coût mensuel de l'assurance, compris dans chaque mensualité, sera de 5,00 € et il est compris dans la mensualité en cas de souscription. Taux annuel effectif de l'assurance de cet exemple : 0,58 %. Le montant total dû au titre de cette assurance est de 600,00 €. Simulation susceptible d'évoluer en fonction de la situation du demandeur et de la législation. Les conditions définitives seront précisées dans l'offre de prêt.



Prêt soumis à conditions (notamment de ressources), disponible dans la limite du montant maximal de l'enveloppe fixée par la réglementation en vigueur, et octroyé sous réserve de l'accord du prêteur Action Logement Services.



BON À SAVOIR !

- Prêt sans frais de dossier



+ D'INFOS

>> Consultez notre site Internet :
actionlogement.fr/outramer



CONTACTEZ-NOUS

- Guadeloupe : 05 90 82 38 71

